



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne

Rennes, le

- 8 DEC. 2014

Autorité environnementale

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
relatif à la révision du Programme Opérationnel FEDER « Compétitivité régionale et emploi »
2007-2013 pour la région Bretagne dans sa version validée en comité de suivi du 23 mai 2014.

Analyse du contexte :

Le Programme Opérationnel (PO) « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 de la région Bretagne, financé par le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), a fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la directive 2011/42/CE du 27 juin 2011 du Parlement européen et du Conseil en 2006.

Plusieurs avis de l'Ae ont été produits au cours de ce cycle :

- un avis en date du 5 décembre 2006 portant sur le PO dans sa version initiale du 16 octobre 2006 ;
- un avis en date du 9 mai 2011 relatif à la révision du PO dans sa version du 15 avril 2011 ;
- un avis en date du 31 décembre 2011 relatif à la révision du PO dans sa version du 29 juillet 2011.

Suite au retard pris dans la programmation 2007-2013, il a été décidé, en comité de suivi en date du 23 mai 2014, de procéder à une modification de la maquette financière de la manière suivante :

Sur l'axe n°1 : Faire de la Bretagne une région européenne accessible et attractive afin de conforter son développement équilibré et durable

- **Abondement de 2,2 M€** de l'action 111 « grand projet ferroviaire Rennes-Brest/Rennes Quimper » de l'objectif N°1 « Bretagne à Grande Vitesse »,
- **Abondement de 6,47 M€** de l'action 122 « Soutenir les projets de transports en commun propres » de l'objectif N°2 « Soutenir un développement métropolitain et urbain durable ».

Sur l'axe n°2 : Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance

- **Abondement de 600 000 €** de l'objectif N°1 « Structurer et développer le système régional d'innovation » ;
- **Abondement de 600 000 €** de l'objectif N°2 « Soutenir la recherche afin de favoriser les développements technologiques » ;

- **Diminution de 4 450 000 €** de l'objectif N°3 « Accompagner entrepreneuriat, assurer la promotion de l'innovation et favoriser » ;
- **Diminution de 220 000 €** de l'objectif N°4 « Vers une Bretagne à très haut débit ».

Sur l'axe n°3 : Valoriser les atouts exceptionnels de la Bretagne dans le domaine maritime, dans une perspective de développement durable du littoral

- **Diminution de 1 750 000 €** de l'objectif N°1 « Renforcer l'excellence bretonne dans le domaine des sciences de la mer et de l'économie maritime » ;
- **Diminution de 310 000 €** de l'objectif N°2 « Mettre en œuvre une gestion intégrée du littoral et des zones portuaires ».

Sur l'axe n°4 : Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels

- **Diminution de 680 000 €** de l'objectif N°1 « Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels » ;
- **Diminution de 2 400 000 €** de l'objectif N°2 « Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et prévenir les risques naturels » ;
- **Diminution de 60 000 €** de l'objectif N°3 « Améliorer et diffuser les connaissances régionales sur l'environnement ».

Avis de l'Autorité environnementale

Les modifications apportées au PO FEDER 2007-2013 ne concernent ici que sa maquette financière et résultent essentiellement d'un constat de sous-réalisation des actions soutenues initialement. Les transferts de crédits se font donc au profit des actions qui sont effectivement programmables en cette fin de cycle.

Par conséquent, le nombre et le périmètre des actions soutenues n'est pas en augmentation dans cette version du PO, qui n'est pas de nature à remettre en cause l'évaluation environnementale initiale du document.

L'Ae note toutefois la sensible réduction des financements des actions plus directement ciblées vers la préservation de l'environnement et la prévention des risques naturels (axe n°4), lesquelles contribuent de manière directe à produire des effets bénéfiques sur l'environnement.

Même si ces actions pourront être reprogrammées sur le prochain cycle de financement européen, cela témoigne toutefois d'une faible mobilisation des acteurs sur ce type de projets.

Il conviendra, dès lors, pour le PO FEDER en cours, d'engager rapidement une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser davantage les acteurs et les projets susceptibles d'être financés sur les axes qui répondent à un objectif purement environnemental.

L'Ae recommande qu'à l'avenir les programmes de ce type analysent précisément les obstacles à leur mise en œuvre et se dotent des moyens utiles pour les éviter, notamment quand les actions concernées visent à l'amélioration de l'environnement ou participent au développement durable.

Le Préfet de Région,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

Patrick STRZODA